

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *12

Adresse de l'entreprise5 RUE MORANE SAULNIER 65000 TARBES

Durée de l'exercice précédent *12

Numéro SIRET*37865388500020

Néant☐*

				Exercice N clos le, 31122025		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ	COPIE CERTIFIEE CONFORME	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	9 487 033	CT
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV	
	Créances rattachées à des participations		BB	98	BC	98
	Autres titres immobilisés		BD	120 625	BE	48 144
	Prêts		BF		BG	
	Autres immobilisations financières *		BH		BI	
	TOTAL (II)		BJ	9 607 756	BK	48 144
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
			En cours de production de biens	BN	BO	
En cours de production de services			BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	BS		
Marchandises			BT	BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	25 759 542	CA	25 759 542
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	564 534	CE	563 779
		Disponibilités	CF	2 764	CG	2 764
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	26 326 839	CK	563 779	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	35 934 596	IA	611 922	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

25 656 847

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

Désignation de l'entreprise		SAS SOPIC INVESTISSEMENT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 722 373)			DA	722 373
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	9 504 327
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	62 330
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	15 776 206
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(360 877)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	25 704 358
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	302 700
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	302 700
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 074 198
	Instruments financiers à terme			D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	141 417
	Dettes fiscales et sociales			DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	7 100 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	9 315 615	
Écart de conversion passif et différences d'évaluation *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				35 322 673	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Dont	Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	9 315 615	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	biens *	FD		FE	FF
	Production vendue	FG		FH	FI
	services*	FJ		FK	FL
	Chiffres d'affaires nets*				FM
	Production stockée*				FN
	Production immobilisée*				FO
	Subventions d'exploitation				FP
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)				FI
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				FQ
	Autres produits (1) (11)				FR
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				1 600 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX
	Salaires et traitements*				FY
	Cotisations sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA
		Sur immobilisations			GB
		- dotations aux dépréciations			GC
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*			GD
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			302 700
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1
	Autres charges (12)				438 897
					28 635
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
					1 391 131
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG
					208 869
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				8 188
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK
	Reprises sur dépréciations				GL
	Différences positives de change				284 280
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GM
	Produits de cessions d'immobilisations financières				636 292
	Total des produits financiers (V)				GN
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GO
	Intérêts et charges assimilées (6)				G2
	Différences négatives de change				370 711
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				GP
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				1 291 283
	Total des charges financières (VI)				GQ
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GR
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GS
					G3
					57 525
					GT
					24 505
					GU
					783 081
					GV
					508 202
					GW
					(363 515)

Désignation de l'entreprise		SAS SOPIC INVESTISSEMENT		Néant ☐		*	
				Exercice N			
Produits exceptionnels (7) (VII)				HD			
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)				HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	(2 638)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 899 471		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 260 349		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(360 877)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY			
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *		HP			
		Dont - Crédit - bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)		HX			
	(6ter)	Dont - amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC			
		Dont - amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles		A8			
			dont cotisations facultatives Madelin	A10			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
			Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SOPIC INVESTISSEMENT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 722 373,43 euros
Siège social : 5 Rue Morane-Saulnier
65000 TARBES
378 653 885 R.C.S. TARBES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 4 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le quatre Juin,
A 15 heures,

Les associées de la Société SOPIC INVESTISSEMENT se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane THIERRY, en sa qualité de Président de la Société FINALLIN, Présidente de la Société.

Monsieur Stéphane THIERRY est désigné comme Secrétaire.

Monsieur Franck ENJUMET et la Société PKF Arsilon Commissariat aux Comptes, Commissaires aux Comptes titulaires de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associées présentes, représentées ou ayant voté par correspondance possèdent 61 667 actions sur les 61 667 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus 75% des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associées,
- une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associées,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Décembre 2025,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fin du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire : la société PKF Arsilon Commissariat aux Comptes,
- Démission du Commissaire aux Comptes suppléant : le cabinet LGBEC,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant : la société PKF Arsilon Commissariat aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport de gestion du Président et le rapport de gestion du groupe.

Le Président donne lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et de leur rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 31 Décembre 2025 et le rapport de gestion du groupe lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à -360 877 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-360 877 euros
---------------------	----------------

En totalité en diminution du poste "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 15 415 328 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société PKF Arsilon Commissariat aux Comptes et décide de ne pas procéder à son renouvellement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission du cabinet LGBEC (Cabinet Latorre Ganzagain Bassi Expertise Comptable) de ses fonctions de Commissaires aux Comptes suppléant à compter du 1er juin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme la société PKF Arsilon Commissariat aux Comptes en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
La Société FINALLIN

Le Secrétaire
Stéphane THIERRY

COPIE CERTIFIEE CONFORME



PKF
Arsilon

PKF Arsilon Commissariat aux comptes
227 Avenue Alfred Nobel
64000 PAU

Franck ENJUMET

Commissaire aux comptes
227 Avenue Alfred Nobel
64000 PAU

SOPIC INVESTISSEMENT SAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOPIC INVESTISSEMENT SAS

5 rue Morane-Saulnier
65000 TARBES

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOPIC INVESTISSEMENT SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Incertitude sur la continuité d'exploitation et événements postérieurs » à la clôture de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note des règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels des comptes concernant l'application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des titres de participation et au calcul des provisions pour dépréciations correspondantes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau et à Pau, le 4 juin 2026

Les Commissaires aux comptes

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Pierre-Yves BOIX
Associé

Franck ENJUMET

Bilan Actif

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition EURO

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
Immobilisations corporelles				
Terrains				90 000
Constructions				353 997
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				443 997
Immobilisations financières				
Participations	9 487 033		9 487 033	9 544 258
Créances rattachées à des participations	98		98	354 184
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	120 625	48 144	72 481	72 563
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	9 607 756	48 144	9 559 613	9 971 005
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	9 607 756	48 144	9 559 613	10 415 001
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	25 759 542		25 759 542	24 699 368
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	25 759 542		25 759 542	24 699 368
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	564 534	563 779	755	857
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 764		2 764	686 692
TOTAL valeurs mobilières de placement :	567 297	563 779	3 519	687 549
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	26 326 839	563 779	25 763 061	25 386 917
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	35 934 596	611 922	35 322 673	35 801 918

Bilan Passif

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Edition du 04/06/26

Devise d'édition EURO

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital	722 373	623 300
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 504 327	2 803 000
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	62 330	62 330
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	15 776 206	18 612 006
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(360 877)	(2 835 800)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	25 704 358	19 264 836
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		
Provisions pour risques	302 700	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	302 700	
Emprunts obligataires convertibles		27 200
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)	2 074 198	1 059 758
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 417	130 124
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 100 000	15 320 000
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III) (1)	9 315 615	16 537 082
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	35 322 673	35 801 918

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

Compte de Résultat (Première Partie)

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises Production vendue Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée Production immobilisée Subventions Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles Autres produits			1 600 000	3
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 600 000	3

Achats de marchandises Variation de stock Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock Autres achats et charges externes (1) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires Cotisations sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées Autres charges		603 311 12 488 5 100 302 700 438 897 28 635	289 568 21 314 10 200
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		1 391 131	321 082

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	208 869	(321 079)
---	----------------	------------------

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Edition du 04/06/26

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	208 869	(321 079)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	8 188 1 088 775	354 184
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	 284 280 636 292 370 711	586 560 408 795 981 907 30 162
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	1 291 283	2 007 424
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	611 922 89 128 57 525 24 505	636 292 3 789 498 351 149
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	783 081	4 776 938
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	508 202	(2 769 515)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	(363 515)	(2 736 409)
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		990
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		990
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	 (2 638)	 99 391
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 899 471	2 362 601
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 260 349	5 198 401
BÉNÉFICE OU PERTE	(360 877)	(2 835 800)

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe



Document soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier le règlement des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Outre le changement de méthode comptable lié à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06, le principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respecté.

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article L.123 17 du Code de commerce. En revanche, s'agissant également d'un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122 1 du PCG, ce changement n'a pas à être justifié.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022 06 relatif à la modernisation des états financiers modifie le Plan comptable général. Il s'applique obligatoirement à compter du 1er janvier 2025 et entraîne notamment :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression des transferts de charges,
- des modifications du modèle de bilan et du compte de résultat,
- des clarifications de présentation et reclassements liés à la structure des états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis conformément à ce nouveau règlement. Conformément à l'article 27 du règlement ANC 2022-06, les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'impact de changement de méthode est traité au paragraphe "j"

a) Immobilisations corporelles .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements ont été calculés en fonction des durées d'utilisation estimées des biens et suivant le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|-----------------|--------|
| - Constructions | 50 ans |
|-----------------|--------|

b) Immobilisations financières.

Les immobilisations financières comprennent les titres de participations, prêts, dépôts et cautionnements versés.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir (conformément au PCG, art. 221-3 du code du commerce). Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La quote-part de résultat acquis auprès des sociétés soumises à l'impôt sur le revenu et non encore perçu a été comptabilisée dans les comptes 268 ou 178.

La remontée des résultats de ces sociétés émane selon le cas, soit des clauses de remontée automatique mentionnées dans les statuts, soit des décisions prises par l'assemblée générale.

Des parts de FCPR sont comptabilisées pour 121 K€ conformément au PCG. La valeur d'entrée est égale au coût d'acquisition. Une dépréciation est réalisée dans le cas où la valeur actuelle devient inférieure à la valeur historique.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Valeur Mobilière de Placement

Les valeurs mobilières de placements sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition historique hors frais et taxes. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation, dans le cas où la valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence à un cours de bourse ou à la valeur de la part est inférieure au coût d'acquisition.

e) Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de l'utilisation (comptabilisation des charges correspondants) ou de la disparition du risque initialement identifié.

f) Prise en compte des opérations faites en communs :

Les résultats des sociétés transparentes fiscalement sont comptabilisés en compte 755 ou 655.

Les résultats des SNC et des SCI clôturant le 31/12 : ces sociétés disposent dans leur statut d'une clause de remontée automatique des résultats : ce sont les résultats de l'année en-cours qui remontent dans les comptes de la sociétés.

g) Engagements Hors Bilan :

NEANT

h) Faits marquants de l'exercice :

Augmentation de capital d'un montant nominal de 99.073,43 euros par voie d'émission, au prix de 1.200 euros l'une (prime d'émission incluse), de 5.667 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 17,48 euros l'une, à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions ordinaires (les ABSA 2025), représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 6.800.400 euros (l'Augmentation de Capital).

i) Incertitude sur la continuité d'exploitation et événements postérieurs à la clôture :

Les comptes annuels de la société Sopic Investissement ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation, en application des dispositions du Plan Comptable Général.

L'appréciation de la continuité d'exploitation repose notamment sur les hypothèses retenues dans le business plan de la société Sopic Investissement SAS établis par la direction. Sur cette base, la valorisation du groupe ne fait pas apparaître d'incertitude significative susceptible de remettre en cause la capacité de la société à poursuivre normalement son exploitation.

Toutefois, des événements postérieurs à la clôture sont susceptibles d'affecter cette appréciation :

1 / Litige avec la société Financière de Mars

Dans le cadre du litige opposant la société Financière de Mars à la société Sopic Investissement, relatif au paiement de la cession de 7 100 actions intervenue le 26 juin 2020, la société Financière de Mars a procédé, le 19 février 2025, à des saisies conservatoires portant sur les créances en compte courant d'associé détenues par Sopic Investissement dans la société Sopic SAS, pour un montant de 4,26 M€.

Par jugement de première instance en date du 12 mai 2026, la société Sopic Investissement a été condamnée à verser à la société Financière de Mars la somme de 2 840 K€, assortie des intérêts au taux légal.

2 / Litige avec la société NLP

Dans le cadre du litige opposant la société NLP à la société Sopic Investissement, également relatif au paiement de la cession de 7 100 actions intervenue le 26 juin 2020, un jugement de première instance rendu le 11 mai 2026 a condamné la société Sopic Investissement à verser à la société NLP la somme de 2 840 K€, assortie des intérêts au taux légal.

Compte tenu du caractère exécutoire de ces décisions, le règlement des créances de la société Financière de Mars et de la société NLP est susceptible d'être exigé.

En conséquence, la société Financière de Mars est en mesure de poursuivre l'exécution des saisies conservatoires et de solliciter auprès de la société Sopic SAS le remboursement du compte courant d'associé détenu par Sopic Investissement, objet desdites saisies, en règlement de sa créance.

La société Sopic Investissement a le 13 mai 2026 interjeté appel du jugement, en vue d'obtenir l'infirmerie de la décision rendue en première instance en faveur de la société Financière de Mars et de la société NLP.

En cas d'issues défavorables des différentes procédures en cours, SOPIC INVESTISSEMENT pourrait ne plus être en mesure de réaliser ses actifs et régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

j) Impact de changement de méthode est le suivant :

Description	31/12/2025	(a)	(b)	31/12/2025 proforma
Produits d'exploitation	1 600 000	-1 600 000		0
Charges d'exploitation	-1 088 431	438 897		-649 534
1 - Résultat d'exploitation	511 569	-1 161 103		-649 534
Produits Financiers	1 291 283		-370 711	920 572
Charges financières	-783 081		82 030	-701 051
2 - Résultat financier	508 202		-288 681	219 521
Produits exceptionnels		1 600 000	370 711	1 970 711
Charges exceptionnelles		-438 897	-82 030	-520 927
3 - Résultat exceptionnel	0	1 161 103	288 681	1 449 784
a) Pdts / VNC cessions Immobilisations incorporelles et corporelles				
b) Pdts / VNC Cession immobilisations financières				
« Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Dans un objectif de comparabilité avec les exercices antérieurs, des retraitements de présentation ont été opérés. La colonne "31/12/2025 proforma" présente les données retraitées selon les règles de présentation applicables avant l'entrée en vigueur dudit règlement »				

Etat libre

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du01/01/25
Edition du04/06/26
Devise d'éditionEURO

au 31/12/25

Le montant des honoraires 2025 de commissariat aux comptes s'élève à 13 200€ TTC pour le cabinet PKF Arsilon Commissariat aux Comptes et 13 200€ TTC pour Franck ENJUMET.

Immobilisations

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluation	Acquisition,apport, création, virement
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	90 000		
Constructions sur sol propre	510 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Instal. générales, agencements et aménagement construction			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et mobilier informatique			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	600 000		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations	9 898 442		398
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille			
Autres titres immobilisés	120 625		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	10 019 067		398

TOTAL GÉNÉRAL	10 619 067		398
----------------------	-------------------	--	------------

RUBRIQUES	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Valeur d'origine
	Virement poste à poste	Cessions, mises hors service		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		90 000		
Constructions sur sol propre		510 000		
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agencement, aménagements				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique				
Emballages récupérables et divers				
Immo. corporelles en cours, avances, acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		600 000		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations		411 709	9 487 131	
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés			120 625	
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :		411 709	9 607 756	

TOTAL GÉNÉRAL		1 011 709	9 607 756	
----------------------	--	------------------	------------------	--

Amortissements

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Durée utilisation Taux	Mode amortissement	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement. Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agenc. construction Installations techn. mat. et outillage industriel Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :			156 003	5 100	161 103	
TOTAL GÉNÉRAL			156 003	5 100	161 103	

Provisions Inscrites au Bilan

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle des Commissaires aux comptes Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges		302 700		302 700
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		302 700		302 700

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
	48 062	48 144	48 062	48 144
	588 230	563 779	588 230	563 779
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	636 292	611 922	636 292	611 922

TOTAL GÉNÉRAL	636 292	914 622	636 292	914 622
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

État des Échéances des Créances et Dettes

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du
Edition du
Devise d'édition

01/01/25 au 31/12/25
04/06/26
EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	98	98	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	98	98	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	101 961	101 961	
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	25 657 581	734	25 656 847
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	25 759 542	102 695	25 656 847
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	25 759 641	102 794	25 656 847
----------------------	-------------------	----------------	-------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 088 775	1 088 775		
Fournisseurs et comptes rattachés	141 417	141 417		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	985 423	985 423		
Autres dettes	7 100 000	7 100 000		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	9 315 615	9 315 615		
----------------------	------------------	------------------	--	--

Charges à Payer

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du
Edition du
Devise d'édition

01/01/25
04/06/26
EURO

au 31/12/25

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	139 000
TOTAL	139 000

Produits à Recevoir

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du
01/01/25
au 31/12/25
Edition du
04/06/26
Devise d'édition
EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	98
TOTAL	98

Composition du Capital Social

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du
Edition du
Devise d'édition

01/01/25 au 31/12/25
04/06/26
EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	56000	
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	5667	
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	61667	

Le capital social est composé de 34267 actions ordinaires (AO) d'une valeur de 17.48€ et de 27400 actions de préférence (AB) d'une valeur nominale de 4.50€.

Tableau de variation des capitaux propres

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition EURO

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	623 300	99 073		722 373
Primes liées au capital social	2 803 000	6 701 327		9 504 327
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	62 330			62 330
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	18 612 006		2 835 800	15 776 206
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	(2 835 800)	(360 877)	(2 835 800)	(360 877)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	19 264 836	6 439 523		25 704 358

EXERCICE	01/01/2025		31/12/2025	
	VB Comptable	VNC	VB Comptable	VNC
Décomposition de la valeur estimative				
Fraction du portefeuille évaluées :				
- Au coût de revient				
- Au cours de bourse				
- D'après la situation nette				
- D'après la situation nette réestimée				
- D'après une valeur de rendement ou de rentabilité				
- D'après d'autres méthodes				
Valeur estimative du portefeuille	120 625	72 563	120 625	72 481
				72 481

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition EURO

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	(363 515)	
Résultat exceptionnel (hors participation)		
Résultat comptable (hors participation)	(363 515)	

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Document soumis au contrôle
des Commissaires aux comptes

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition EURO

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
Revenus des VMP	639 764 301	
Produits sur cessions d'éléments financiers	370 711 767 000	
Autres produits financiers	27 215 768 000	
Intérêts de comptes courants	256 426 768 500	
Reprise sur provisions financières	636 292 786 600	
TOTAL	1 291 283	
CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte
Charges sur cessions d'éléments financiers	57 525 667 000	
Charges nettes cessions de VMP	24 505 667 300	
Intérêts de comptes courants	89 128 668 000	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	611 922 686 600	
TOTAL	783 081	

Liste des Filiales et Participations
SAS SOPIC INVESTISSEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25

	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus										
	1. Renseignements des Filiales									
	(+ de 50 % du capital détenu par la société).									
	SAS SOPIC	54,82%	9 322 843	9 322 843			997 320	-4 400 253	0	
	SC SOPIC FINANCES	67,11%	1 632	1 632			0	785	0	
	1 - Total des filiales		9 324 475	9 324 475					0	
2. Renseignements des Participations										
	(10 à 50 % du capital détenu par la société).									
	SARL FINELCO	50,00%	160 000	160 000			136 492	56 389	0	
	SARL SOPIC NORD INVESTISSEMENT	40,16%	1 632	1 632			0	2 189	0	
	SNC PLESSIS 14	20,00%	300	300			0	-5 443 875	0	
	2 - Total des participations		161 932	161 932					0	
3. Total des filiales et participations (1+2)			9 486 407	9 486 407					0	